



PROCES-VERBAL

Bureau de la LFP

Auteur : Jean-Pierre HUGUES

Date : 28 janvier 2016

Référence : LFP-BUR.2016.01.28.

Libre

Interne à la LFP

Confidentielle - Personnelle

Réunion du	28/01/2016
Président	Frédéric THIRIEZ

Présents	MM. Jean-Michel AULAS, Bernard CAÏAZZO, Jean-Pierre DENIS, Vincent LABRUNE, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI,
Excusés	M. Nasser AL-KHELAIFI (représenté par Bernard CAÏAZZO), Saïd CHABANE (représenté par Jean-Michel AULAS), Jean-François FORTIN, Michel SEYDOUX (représenté par Vincent LABRUNE).
Assistent	M. Noël LE GRAËT. M. Jean-Pierre HUGUES. Me André SOULIER. MM. Sébastien CAZALI, Mathieu FICOT, Adrien MAUREL, Loïc MORIN, Arnaud ROUGER. Mme Julie HEBERT.

1. Désignation Vice-Présidents et Secrétaire Général du Bureau

Le Bureau,

désigne MM. Nasser AL-KHELAIFI et Jean-François FORTIN, Vice-présidents de la LFP et M. Saïd CHABANE, Secrétaire général de la LFP.



2. Dossier Nancy / Monaco

Le Bureau,

après avoir entendu Me André SOULIER rappeler les termes de l'avis rendu dans le cadre de l'accord de partenariat conclu entre L'AS Nancy Lorraine et l'AS Monaco,

considérant, comme le rappelle la Commission Juridique, que si sur un strict plan juridique, aucune disposition légale, réglementaire ou conventionnelle actuelle ne semble s'opposer à ce partenariat, il ouvre néanmoins la voie à des risques sérieux d'atteinte à l'intégrité des compétitions et à la liberté des joueurs,

demande à la Commission Juridique de lui proposer rapidement des modalités d'encadrement de ce type d'accord,

par ailleurs, souhaite que l'AS Nancy Lorraine et l'AS Monaco soient alertés par un courrier du Président de la LFP des réserves émises par le Bureau quant à la régularité de leur accord de partenariat.

3. Echange sur les TPO-TPI

Le Bureau,

après un large échange de vues sur les difficultés financières rencontrées par les clubs français et la nécessité pour certains d'entre eux de trouver des ressources complémentaires permettant le financement des transferts des joueurs,

après avoir entendu Me André SOULIER rappeler les termes de son rapport sur les TPO déjà présenté au Conseil d'administration le 16 avril 2015,

après avoir échangé sur les activités des sociétés spécialisées dans le financement de telles opérations et notamment des contentieux engagés par la société Doyen Sports contre la FIFA, l'UEFA, la FFF et la LFP,

considérant qu'il convient d'être très prudent sur les conséquences de ces opérations quand bien même il s'agit du financement d'un investissement pour un transfert (TPI) et non d'un TPO, les deux étant, en l'état actuel, prohibés par les règlements,

décide de créer un groupe de travail Commission Juridique/DNCG/Services de la LFP/Clubs afin de continuer les échanges sur des formes nouvelles d'investissement dans les clubs.



4. Dates des prochaines périodes des mutations

Le Bureau,

approuve les périodes des mutations suivantes :

- du jeudi 9 juin au mercredi 31 août 2016 (dates exactement identiques à celles de 2015) pour la période d'été,
- à des dates à définir pour la période hivernale en fonction des choix qui seront effectués par les autres pays européens.

5. Licence club : mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration du 17 décembre 2015

Le Bureau,

faisant suite à la réunion du Conseil d'administration du 17 décembre 2016,

approuve les documents ci-annexés.

6. Trophée des Champions 2016

Le Bureau,

connaissance prise des différentes propositions reçues par la LFP pour les prochaines éditions du Trophée des Champions,

prend note qu'une proposition ferme devrait être formulée au prochain Conseil d'administration pour l'organisation de la prochaine édition en Europe.

7. Modalités de négociation de la convention FFF/LFP (constitution d'un groupe de travail)

Le Bureau,

considérant la nécessité d'entamer la négociation de la convention FFF/LFP,



propose, en accord avec le président de la FFF, que les travaux préparatoires soient menés, avec l'aide des services, par deux élus du Conseil d'administration et deux élus du Comex.

8. Date de la prochaine Assemblée Générale

Le Bureau,

prend acte de la date du mercredi 30 mars 2016 à 11h00 pour la tenue de l'Assemblée Générale de la LFP.

9. Questions diverses

1.1. PSG/Lille – Ligue 1 J26.

Le Bureau,

lecture faite du courrier du PSG en date du 27 janvier 2016 sollicitant le report de la rencontre PSG-Lille comptant pour la 26^{ème} journée de Ligue 1 afin de préparer au mieux son 1/8^{ème} de finale aller contre Chelsea FC,

considérant le manque de date disponible pour déplacer ce match sans le mettre en concurrence avec d'autres compétitions,

considérant l'opposition du LOSC quant à un éventuel aménagement du calendrier,

considérant également que cette demande intervient relativement tôt dans la compétition européenne,

regrette ne pouvoir répondre favorablement à la demande présentée.

1.2. Goal Line Technology

Le Bureau,

connaissance prise du choix effectué par l'UEFA d'adopter la Goal Line Technology pour les matchs de l'EURO 2016 mais également pour la Champions League à compter de la saison 2016/2017,

s'inquiète des conséquences de ce choix sur la santé financière de la société Goal Control et donc de la poursuite de sa collaboration avec la LFP pour la Ligue 1,



prend acte également des interrogations opérationnelles concernant la cohabitation de deux systèmes dans un même stade,

demande aux services de la LFP de se rapprocher de l'UEFA et de l'EURO 2016 SAS pour étudier l'impact précis de cette décision non concertée.

**Le Président
Frédéric THIRIEZ**

**Le Directeur Général
Jean-Pierre HUGUES**